

# Coaraze. L'église Saint Jean-Baptiste inscrite au titre des Monuments historiques

**Jeudi 29 mars, la commission régionale du patrimoine et de l'architecture, réunie à la sous-préfecture des Bouches-du-Rhône, a voté à l'unanimité l'inscription de l'église Saint Jean-Baptiste, intérieur et extérieur, au titre des Monuments historiques.**

Lancée, il y a cinq ans, la procédure a enfin abouti. Une grande fierté pour les élus présents ce jour-là : le maire de Coaraze, Monique Giraud-Lazzari, le premier adjoint, Georges Gaède, et le conseiller municipal en charge de la culture et de la communication, Alain Ribière. « *Après la chapelle Saint Sébastien, c'est le second bâtiment remarquable de Coaraze qui est classé par les Monuments historiques* », soulignent les élus.

Il faut dire que l'église est non seulement un bâtiment voué au culte, mais aussi un lieu culturel qui accueille chaque année des concerts. Passée du vocable de Saint Pierre à celui de Saint Jean-Baptiste au début du XIV<sup>e</sup>, plusieurs fois détruite à cause de tremblements de terre, plusieurs fois reconstruite, l'église date, pour ses parties les plus anciennes, du XII<sup>e</sup>. Les parties basses sont du XIV<sup>e</sup>, la porte d'entrée est datée de 1527, l'essentiel du bâti est XVI<sup>e</sup>. Le clocher, dans sa version actuelle, a été dessiné en 1810. « *Quant aux décors intérieurs, remarquables et contrastant avec la sobriété extérieure, ils révèlent trois périodes : les pilastres et les chapiteaux sont du début du XVIII<sup>e</sup> siècle,*



*les chapelles et le retable du chœur de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> et les parties, hautes, les voûtes, les compléments des chapelles, du retable du chœur sont du XIX<sup>e</sup> siècle* », précise Alain Ribière, venant d'approfondir ses connaissances auprès de

Revue de presse  
26 avril  
DIOCÈSE & NICE



Marie-Odile Giraud, de la Direction régionale des affaires culturelles, qui a instruit le dossier. Pour Monique Giraud-Lazzari, « *cette inscription, qui entraîne une protection du village, enrichira d'autant le PLU de Coaraze* ».



A.B.